

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses

Explications concernant l'Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses



Base des données:

Les données proviennent exclusivement de caisses de pension suisses autonomes qui ont choisi le Credit Suisse comme «global custodian».

En tant que leader en matière de global custody, le Credit Suisse est en mesure d'effectuer, sur une base étendue et donc représentative, des évaluations des caisses de pension suisses. La base de données donne une image très actuelle des activités de placement dans le domaine de la prévoyance, les caisses de pension autonomes réunissant quelque

80 % de l'ensemble de la fortune accumulée dans le 2^e pilier. Ces données sont actuelles car elles sont disponibles dans les 25 jours ouvrables qui suivent la fin du trimestre.

Important:

Comme les données proviennent exclusivement de caisses de pension autonomes, elles sont surtout représentatives de ce segment. Le rendement réalisable dépend fortement de l'allocation des actifs, du style de placement choisi et des produits utilisés. Ces trois composantes sont définies en fonction de la capacité et

de la disposition des caisses à assumer des risques.

Exemple: les conditions de base pour atteindre un rendement supérieur à la moyenne (rapporté à un benchmark donné) ne sont pas les mêmes pour une caisse de pension présentant une forte proportion de rentiers avec une insuffisance de couverture que pour une caisse affichant une structure d'âge équilibrée de ses assurés et une réserve de fluctuation élevée. En effet, la première ne peut pas prendre autant de risques qu'une caisse «jeune».

Description des graphiques

Pour ce qui est des graphiques actuels, voir le document «Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses»

Figure 1a: «Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses»

Cette figure présente l'évolution de l'Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses par rapport à l'évolution d'une rémunération minimale théorique (4 %, 3,25 % à dater du 1.1.2003; 2,25 % à dater du 1.1.2004; 2,5 % à dater du 1.1.2005; 2,75 % à dater du 1.1.2008).

Si l'indice se situe au-dessus de la ligne représentant la rémunération minimale, cela signifie que les caisses de pension comprises dans l'indice ont réalisé en moyenne un rendement supérieur au taux minimum de rémunération prescrit par la loi. En revanche, si l'indice se situe en dessous de cette ligne, les caisses de pension n'ont pas réussi à obtenir un rendement équivalent à la rémunération minimale obligatoire. Il ne faut pas confondre cet écart de résultats avec une couverture excédentaire ou insuffisante.

Figure 1b: «Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses selon des segments de volume»

Dans cette illustration, l'évolution en valeur de l'Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses selon des segments de volume est comparée à celle d'une rémunération minimale théorique (4 %, 3,25 % depuis le 1.1.2003; 2,25 % depuis le 1.1.2004, 2,5 % depuis le 1.1.2005 et 2,75 % depuis le 1.1.2008).

Vu que les diverses caisses présentent des situations différentes, les possibilités de comparaison des rendements entre elles sont évidemment restreintes.

Figure 2a: «Analyse du risque et du rendement annualisés; analyse quinquennale roulante»

Cette figure représente le diagramme rendement / risque annualisé des cinq dernières années. Elle permet aux caisses de pension de comparer leur rapport rendement / risque avec celui d'autres caisses.

Figure 2b: «Analyse du risque et du rendement annualisés; analyse bisannuelle roulante»

Contrairement au graphique 2a, celui-ci représente une analyse roulante sur les des deux dernières années. La période d'observation étant plus courte et roulante, cette illustration devrait subir au fil du temps des variations plus sensibles que le graphique 2.

Figure 3: «Allocation d'actifs»

Ce graphique illustre les structures d'actifs moyennes sur les huit derniers trimestres. Les variations d'un trimestre à l'autre s'expliquent tant par les mouvements intervenus sur les marchés financiers que par les entrées et les sorties de fonds auxquels ont procédé activement les caisses de pension.

Ce graphique peut aider les caisses de pension à se situer par rapport à la moyenne, sachant qu'une telle comparaison occulte évidemment le fait que la structure des engagements diffère d'une institution à l'autre.

Figure 4: «Allocation d'actifs – valeurs maximales et minimales»

On entend par médiane la limite entre les deux moitiés des points de données. Contrairement à la moyenne, la médiane n'est guère influencée par des variations de forte amplitude. Le graphique 4 révèle la fourchette dans laquelle les caisses de pension examinées ont pondéré les diverses catégories de placement.

La marge supérieure de la colonne indique le pourcentage des actifs investis dans la catégorie de placement en question par la caisse dont la pondération est la plus forte. La marge inférieure de la colonne montre qu'il n'existe aucune caisse ayant investi un pourcentage plus faible de ses actifs dans la catégorie en question.

Cette illustration permet à la caisse de pension de comparer ses propres pondérations à celles d'autres institutions.

Figure 5: «Allocation des monnaies – développement lors des huit derniers trimestres»

Ce graphique indique les structures moyennes des monnaies au cours des huit derniers trimestres. Les variations d'un trimestre à l'autre s'expliquent tant par les fluctuations de change que par les modifications apportées par les caisses de pension à la structure de leurs actifs ou de leurs monnaies. Depuis le début de 2005, le graphique fait également état du JPY et de la GBP.

Cette illustration peut aider les caisses à se situer par rapport à la moyenne.

Figure 6: «Allocation des monnaies – valeurs minimales et maximales»

Ce graphique indique les fourchettes dans lesquelles les caisses de pension examinées ont pondéré chacune des monnaies de placement.

Il permet à une institution de savoir si, par rapport à ses homologues, ses pondérations se situent plutôt dans le bas ou plutôt dans le haut du spectre.